



## Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 1<sup>er</sup> avril 2020

### Point de situation :

On constate une légère décreue du nombre d'**agents touchés** par le coronavirus COVID-19, mais l'Île-de-France étant une région fortement touchée, il faut continuer à prendre des mesures de précaution strictes. Force est de constater que le nombre de cas évolue de jour en jour.

La Brigade de surveillance intérieure du Trans-Manche (BSITM) n'a pas déclaré d'autres cas suspects mais précisons qu'en parallèle, une réduction rapide des effectifs présents a été opérée.

Les **flux** de passagers et de marchandises se tarissent du fait de la baisse de l'activité économique du pays.

### Accomplissement des missions

Pour les télétravailleurs, la régularisation des Horoquartzs à la Direction interrégionale (DI) se fait au fil de l'eau, par des autorisations spéciales d'absence (ASA), et par une collègue en télétravail elle-même.

En matière de lutte contre la fraude (LCF), une note de la DG vient de tomber et sera déclinée en fin de journée. Le DI conditionne les contrôles à la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI), et en tenant compte de la situation particulière de la pression pandémique dans la région.

La consigne sera que deux **masques** périmés (pour le moment en attendant l'arrivée des nouvelles dotations) soient disponibles par agents en contrôle notamment dans les véhicules de service.

En tout état de cause, il s'agira de concilier une présence sur le terrain et la concrétisation de contrôles à but LCF. Les contrôles LCF ne devront s'effectuer que :

- en premier lieu au regard de la sécurité des agents (présence des EPI) ;
- eu égard à la nécessité de tiers (interprètes, services judiciaires et de police...), à la disponibilité vérifiée auparavant par la voie hiérarchique, des services judiciaires.

En effet, attache a été prise avec les services de Police/Justice qui nous ont informé que pour le moment ils sont bien trop occupés par le confinement.

À noter que le bureau douanier postal (BDP) a reçu les mêmes préconisations qu'à la BSITM pour concernant les équipements de protection individuelle lors des contrôles.

Le service du Pôle Logistique et Immobilier (PLI) a des livraisons en cours de **gel** hydroalcoolique, dont une à aller chercher à Châlons-en-Champagne par les services SURV.

La demande de SOLIDAIRES Douanes d'une dotation de **surlunettes** pour les agents est en cours de livraison aussi pour 200 paires.

Le service de la DI qui s'occupe de la **gestion des accidents du travail** est très impacté par la situation de crise sanitaire puisque deux agents sont en congés maladie (CM). Ainsi pour les frais médicaux liés aux accidents de travail, les délivrances de feuilles de prise en charge étant compromises, il est demandé aux agents de faire l'avance des frais médicaux via leur carte vitale. Le reste à charge sera remboursé par la DI sur présentation des justificatifs.

SOLIDAIRES Douanes conseille plutôt aux agents de ne pas utiliser leur carte vitale lors des consultations médicales pour accident de travail. La marche à suivre est qu'en l'absence de feuille de prise en charge, le professionnel de santé doit remplir une feuille de soin et l'agent avance tous les frais médicaux. Ces documents seront transmis à la DI pour constituer le dossier de demande de remboursements de frais médicaux.

Concernant les **frais de mission**, nous avons eu confirmation que seuls les agents réellement en mission (Paris Spé, SMS...) perçoivent ces frais.

## **Relations Humaines (RH), payes, divers...**

Une note de cadrage ne devrait pas tarder à sortir sur la position des **RH** durant la crise.

Pour la paie d'avril, il y aura une reconduction de la **paie** de mars.

- Pour les **stagiaires** qui devaient rentrer à l'école en début de semaine, ils seront payés même en formation à distance.
- Pour les agents touchant **plus de 20% de primes** (ex. Marins), un acompte leur sera versé forfaitairement.

SOLIDAIRES Douanes demande s'il y aura une proratisation après la crise pour les **tickets restaurants**. Le DI va faire remonter cette interrogation.

Pour les agents arrivant en **fin de quatorzaine**, les médecins de prévention doivent rendre un *avis de sortie de quatorzaine*. Le DI ne voulant pas prendre de risque, ces agents seront placés en Autorisation d'Absence dans l'attente de consignes claires de la part des médecins de prévention sur les modalités de sortie. Cela ne concerne pas les agents malades du COVID-19 avérés qui sont en congé maladie ordinaire.

Il faut savoir par ailleurs qu'un certain nombre de médecins de prévention préconisent un confinement de 21 jours à compter de l'apparition des 1<sup>ers</sup> symptômes de l'affection que se soit au COVID-19 ou pas.

Le site de Boissy-Saint-Léger, les aubettes du point de passage frontière (PPF) Issy, les locaux de la BSITM et de la BSI Paris-Sud, tout le bâtiment du *Vitalys* et deux autres sites hors CHSCT sont retenus pour des opérations de **décontamination** par nébulisation de solution virucide, bactéricide et fongicide. Le coût est d'environ 32 000 €.

Ce point sera évoqué demain au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Paris (CHSCT 75) en audioconférence. Le DI envisage de demander la participation des CHSCT pour ces opérations de décontamination dans les sites où il y a du présentiel actuellement. L'idée serait que ces opérations soient réalisées à la fin du confinement, juste avant le retour des agents en conditions « normales ».

Il est possible de changer les **horaires d'ouverture** des services (surtout des bureaux) mais sous réserve de l'accord du DI et du Comité technique des services déconcentrés (CTSD = CT DI IDF), via la chaîne hiérarchique. Pour le moment aucune demande des services a été faite dans ce sens

Dans un soucis de soutien aux agents confinés, la DI a suscité l'envoi de courriels de **formations** en langues étrangères, de visites d'expositions virtuelles, etc.

## **Pour conclure**

Toute proposition est la bienvenue : pour cela veuillez contacter madame Françoise TOUTAIN et madame Véronique LECOMTE-COLIN pour une diffusion éventuelle de votre proposition.

La DI essaie dans la mesure du possible de garder **contact** avec les agents pour ne pas qu'ils se sentent trop isolés ou livrés à eux-mêmes. Elle envisage également de solliciter le niveau hiérarchique supérieur pour maintenir ce contact.

La CFDT suggère que les collègues confinés à domicile qui le souhaitent puissent se rendre utiles en allant travailler temporairement dans d'autres administrations en tension (services de santé par exemple), associations, ou même simplement qu'ils puissent fournir toute forme de télétravail utile dans la période.

**La prochaine réunion** aura lieu vendredi 3 avril 2020.

Paris, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020